

PARLONS Régime de retraite

Pension d'invalidité

Saviez-vous que si vous souffrez d'une maladie ou d'une invalidité pendant que vous êtes en poste, vous pourriez être admissible à une prestation de régime de retraite pour invalidité?

Vous êtes admissible à une prestation si vous avez accumulé deux ans de service admissible et que vous avez moins de 60 ans. Aucun âge minimal n'est exigé. Le procédé de demande comprend un examen médical et un questionnaire relatif à la santé dûment rempli par votre médecin. Ce questionnaire est acheminé à Santé Canada aux fins d'évaluation et d'approbation. Des agents médicaux de Santé Canada déterminent si votre

invalidité est conforme à la définition d'une « invalidité » décrite dans le régime :

« condition mentale ou physique qui rend le participant incapable d'exécuter quelque tâche que ce soit pour laquelle ses études, sa formation ou son expérience le qualifie, dans la mesure où il est raisonnable de présumer que cette condition durera vraisemblablement jusqu'à son décès. »

Aucun examen médical supplémentaire n'est exigé une fois que votre demande est approuvée et que vous recevez une prestation d'invalidité à votre retraite.

Les prestations d'invalidité sont calculées en fonction de votre crédit de service ouvrant droit à pension à la date de votre retraite et votre rémunération moyenne la plus élevée des cinq années consécutives les mieux



rémunérées. Si votre demande est approuvée, aucune réduction ne s'applique à vos prestations.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la disposition portant sur les prestations d'invalidité du régime de retraite en communiquant avec le Centre administratif

du régime de retraite (CARR) de Postes Canada au 1 877 480-9220. N'oubliez pas de demander une copie de la feuille de renseignements sur la *Pension d'invalidité* qui décrit cette prestation et le procédé de demande.

Rapport de mise à jour du Conseil consultatif des pensions

Rapport rédigé par : William R. Price, représentant élu des employés actifs



Je suis très honoré de représenter mes collègues de Postes Canada au sein du Conseil consultatif des pensions. Pour la plupart d'entre nous, le régime

de retraite de Postes Canada sera la principale source de revenu à la retraite. Nous avons le droit de connaître si notre régime de retraite est géré de façon efficace et il est important que nous sachions tout renseignement sur le régime en temps opportun. Voilà l'essentiel du rôle et de la responsabilité du Conseil consultatif des pensions. Le Conseil s'est réuni à quatre reprises. Les réunions futures

auront probablement lieu tous les quatre mois. Jusqu'à maintenant, les réunions comprennent une série d'exposés complets sur le rendement financier, administratif et du service, une revue des initiatives de communication proposées, plusieurs séances de formation traitant de sujets tels que les lois (règlements) sur les régimes de retraite, la régie d'entreprise, ainsi que des discussions sur les

besoins des employés et les problèmes liés au plan de gestion général.

La collaboration exemplaire entre les cadres et les employés concernés par le Conseil consultatif et le Service des pensions indique clairement que les participants au régime sont bien servis.

Revue des placements de la caisse de retraite de Postes Canada

Rapport de Douglas D. Greaves, v.-p. de la caisse de retraite et directeur des placements

Rendement du marché

La conjoncture économique s'est améliorée en Amérique du Nord au début de 2002 grâce à l'augmentation des dépenses de consommation et à l'essor du secteur de la fabrication. Toutefois, les préoccupations relatives à la durabilité de la relance ainsi qu'à la perte de confiance des investisseurs à la suite de scandales financiers très médiatisés qui ont touché plusieurs sociétés américaines importantes causent des déclinés significatifs sur le marché des actions.

Les rendements boursiers du 30 juin 2002 ont été faibles et les déclinés se sont, par conséquent, accélérés à un moment où les indices des cours de la bourse ont atteint en juillet, puis en octobre, leurs plus bas niveaux. Les rendements des placements à revenu fixe ont chuté à des niveaux qui n'avaient jamais été aussi bas depuis 40 ans.

Prestations de retraite inchangées

Malgré l'extrême volatilité et les rendements excessivement négatifs qui ont caractérisé récemment le marché des actions, il est important de savoir qu'une telle situation **n'a aucune incidence sur vos prestations de retraite**. Le régime de retraite agréé de Postes Canada est conçu comme un régime de retraite à « prestations déterminées », c'est-à-dire que les prestations sont calculées en fonction des gains et du nombre d'années de service d'un employé plutôt que du taux de rendement du capital investi du régime. Toutefois, les charges de retraite augmenteront afin

de couvrir tout déficit bien que cela représente un risque pour notre rentabilité future.

Les prestations des employés ne changent pas pendant une période d'instabilité du marché. Ce régime est très différent de plusieurs autres régimes qui sont conçus comme des régimes à « cotisations déterminées » dont les prestations de retraite sont liées aux rendements du capital investi au cours d'une période de prospérité ou en temps de crise.

Les participants au régime de retraite de Postes Canada bénéficient de prestations garanties qui sont à l'abri de l'inflation, et le Conseil d'administration de la SCP surveille attentivement les rendements du capital investi et les cotisations.

Rendements du capital investi et stratégie de placement

Les obligations découlant du régime de retraite de Postes Canada sont à long terme en raison du faible nombre de retraités par rapport aux employés actifs. Le régime a donc adopté une stratégie de placement à plus long terme qui met l'accent sur la diversification prudente des fonds entre diverses classes d'actif, et ce, selon les styles de gestion et en fonction des régions géographiques.

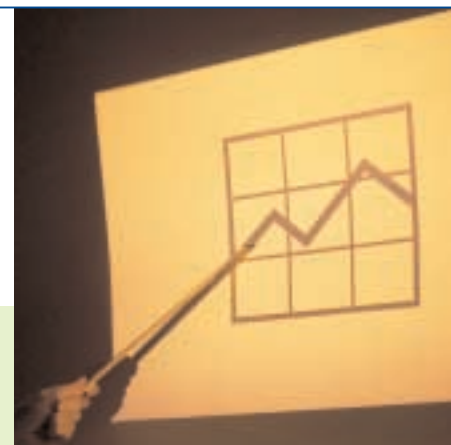
À plus long terme, les placements en actions produisent les rendements les plus élevés, bien que ces rendements peuvent être volatiles à court terme. La caisse de retraite moyenne investira environ 60 % de ses actifs dans les actions. D'autres, dont celle de Postes Canada, conserveront une proportion plus

élevée d'actions en raison de la plus longue durée de leurs obligations découlant du régime de retraite. Notre régime permet de détenir des placements dans les actions et les biens immobiliers variant de 55 à 70 % selon les conditions du marché.

La plupart des classes d'actif contiennent des répartitions établies d'après des méthodes de placement variées, qui relèvent de stratégies de gestion passive et de gestion active. Cette dernière vise à obtenir des taux de rendement supérieurs aux indices boursiers reconnus grâce à une sélection de titres efficace. Cette stratégie est axée sur des titres de croissance et des titres de valeur.

Les stratégies de gestion passive cherchent à reproduire les rendements des index tout en conservant les frais de gestion à leur minimum. Les mandats de gestion passive sont répartis suivant les classes d'actif jugées être les plus efficaces et pour lesquelles l'aptitude des gestionnaires de placement à produire des excédents de rendement est plus limitée. Cette classe comprend les actions canadiennes et américaines ainsi que les obligations canadiennes.

Le rendement annuel du régime, comme c'est le cas pour tous les investisseurs importants, est étroitement lié au rendement des marchés dans lesquels les placements sont effectués. Étant donné que le régime de retraite de Postes Canada comporte plus de titres boursiers que la plupart des autres régimes et que les marchés d'actions sont à la baisse, on prévoit que la caisse de retraite accusera un rendement négatif en 2002. Le régime de retraite



de Postes Canada a perdu 1,2 p. 100 de sa valeur au cours de la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2002. Malgré des conditions difficiles, le rendement du régime était plus élevé que celui du repère relatif aux politiques, qui a connu une chute de 3,2 p. 100.

Des décisions prises au début de 2002 reflètent les préoccupations quant aux rendements des capitaux futurs et ont permis de protéger le capital investi. Elles comprennent la répartition limitée du marché des actions, la baisse des obligations à rendement réel et la diminution de l'engagement envers les stratégies passives telles que le fonds des index.

En conclusion, le rendement enregistré par les marchés d'actions en 2002 se traduira sans doute par des charges de retraite plus élevées pour la Société au cours des prochaines années. Mais comme les employés profitent d'un régime à prestations déterminées, ils ne seront pas touchés par cette situation.

Le gouvernement fédéral a adopté une loi en 1999 visant à réformer le régime de pension de retraite de la fonction publique. Cette loi comprend des clauses qui ont obligé Postes Canada, à titre de société d'État, à établir son propre régime de retraite à compter du 1^{er} octobre 2000. Le régime de retraite de Postes Canada est l'un des plus importants au pays puisqu'il compte 57 000 participants actifs et retraités, titulaires d'une rente différée et prestataires.